

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIR CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2017

DÉCISION DE PRISE EN CHARGE D'UNE ÉTUDE TECHNIQUE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Diagnostic pollution complémentaire et étude de faisabilité technique préalable à la démolition/conservation des bâtiments, à réaliser sur le site de la Ferme de Breuil à Mézidon-Canon (Département du Calvados).
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Prise en charge sous réserve de la production d'une délibération engageant la participation financière de la collectivité à hauteur de 25% du montant prévisionnel HT auquel s'ajoute la TVA récupérable grevant l'ensemble de l'intervention, soit une participation maximale de 31 500 €.
SITUATION DU BIEN :	Ancienne ferme comprenant 2 bâtiments en moellon et torchis, constituant un ensemble immobilier remarquable en mauvais état
PLU :	
PROJET :	La Ville a pour objet d'y réaliser un pôle d'équipements et de services renforçant les équipements existants à proximité (salle de spectacle « La Loco », cantine municipale, écoles, pôle médical important...)
PRISE EN CHARGE AU TTITRE DU FONDS FRICHES	Comité de programmation du 22-12-17 Commission permanente régionale du 23-02-18
PROPRIÉTAIRE :	Ville
ENVELOPPE PROJET :	70 000 €HT

Site, lieu, nature de l'intervention	Territoire	Dépense subventionnable	Part Région	Part collectivité	Part EPF Normandie
Intervention Villes moyennes					
Ferme de Breuil à Mezidon-Canon Etude de faisabilité technique préalable à la démolition/réhabilitation Equipements publics	CA Lisieux Normandie	70 000 €	40% 28 000 €	25% 17 500 €	35% 24 500 €

ROUEN, le 14 mars 2018

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

